

Réponse de Capucine Boidin (directrice de l'IHEAL) et d'Olivier Compagnon (ancien directeur de l'IHEAL, directeur du CREDA-UMR 7227) à la lettre ouverte de Sebastián Nowenstein (<https://blogs.mediapart.fr/sebastiannowenstein/blog/191219/cas-sandoval-lettre-la-directrice-de-liheal-capucine-boidin>)

Paris, le 28 décembre 2019

Les procédures d'embauche des enseignants extérieurs de l'IHEAL

Quelles étaient les procédures en vigueur lorsque Monsieur Sandoval a été embauché ?

Ni l'un ni l'autre n'étions en poste à l'IHEAL en 1999, mais les procédures d'embauche des chargés de cours étaient les suivantes : suggestion d'un nom de chargé de cours par le responsable du diplôme dans lequel le cours était dispensé, en fonction des besoins définis pour l'année universitaire suivante, ou par un collègue de l'Institut ; validation de la demande par le directeur de l'IHEAL ; validation de la liste des chargés de cours par le Conseil scientifique puis par le Conseil d'administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ; mise en place du contrat par le directeur de l'IHEAL en lien avec les services financiers de la Sorbonne Nouvelle.

Ces procédures ont-elles évolué depuis ?

Oui. Il a désormais une procédure supplémentaire qui est la validation des propositions de chargés de cours par le Conseil de Gestion de l'IHEAL réuni en formation restreinte (uniquement les enseignants membres de ce conseil). Cette procédure de validation par les conseils de composantes de la Sorbonne Nouvelle a été mise en place en 2007, à l'initiative de l'université qui souhaitait alors réduire drastiquement le nombre de ses chargés de cours.

La découverte du passé de Mario Sandoval

Quand avez-vous pris connaissance du passé de Mario Sandoval ?

Tous les deux avons pris connaissance du passé de tortionnaire de Sandoval avec la publication de l'article de *Página 12* en mars 2008.

Quand, l'IHEAL, en tant qu'institution, a-t-il pris connaissance du passé de monsieur Sandoval ?

Même réponse que précédemment. Mais ses liens avec les paramilitaires colombiens étaient connus depuis 2007 et l'article de Laurence Mazure paru dans *Le Monde diplomatique* (<https://www.monde-diplomatique.fr/2007/05/MAZURE/14696>).

Votre lettre ouverte à l'intention de la Cour d'appel de Versailles du 8 septembre 2017

Cette lettre a-t-elle été proposée pour signature à d'autres personnels que ceux qui la signent ?

Non. Elle a été rédigée collectivement par l'ensemble des collègues (enseignants et non enseignants) qui étaient présents au comité de direction de rentrée du 8 septembre 2017 et signée par l'ensemble des collègues présents.

L'IHEAL s'est-il exprimé sur le cas Sandoval avant ce courrier ? Si oui, pouvez-vous me transmettre la prise de position ?

En 2007, à la suite de l'article de Laurence Mazure sur les liens entre Sandoval et les paramilitaires colombiens, Georges Couffignal, qui était alors directeur et qui est décédé en avril 2019, a demandé un droit de réponse au *Monde diplomatique* qui a été publié (<https://www.monde-diplomatique.fr/2007/05/MAZURE/14697>). Il dénonçait notamment l'usage par Sandoval du titre de « professeur » ne correspondant pas à la situation de chargé de cours qu'il a eue à l'IHEAL entre 1999 et 2005. Georges Couffignal a également adressé, au même moment, une lettre recommandée à Sandoval dans laquelle il lui demandait expressément de ne plus revendiquer son appartenance à la Sorbonne Nouvelle et à l'IHEAL sous peine de s'exposer à des poursuites judiciaires.

Le communiqué par lequel vous vous félicitez de l'extradition de Monsieur Sandoval est présenté comme émanant des membres de l'IHEAL et du CREDA. Est-ce à dire que ceux qui, parmi vos membres, n'avaient pas signé la lettre de 2017 la font sienne désormais ?

Ce communiqué a été rédigé et signé par nous deux, Capucine Boidin en tant que directrice de l'IHEAL et Olivier Compagnon en tant que directeur du CREDA – UMR 7227, et n'a pas donné lieu à une consultation des collègues. C'est une prise de position institutionnelle portée par la direction des deux entités.

Si je comprends bien, l'actuel ministre de l'Éducation et directeur de l'IHEAL pendant que Monsieur Sandoval officiait dans vos murs est toujours membre de l'IHEAL. Votre communiqué lui a-t-il été soumis ? L'endosse-t-il ?

Jean-Michel Blanquer fait théoriquement partie du corps professoral de l'IHEAL, ce qui explique par exemple qu'il ait une fiche dans notre annuaire. Mais il est en position de détachement dans d'autres corps de la fonction publique depuis 2004 sans interruption et, par conséquent, ne participe donc en rien à la vie de l'institution depuis cette date. Il n'y avait donc aucune raison de le consulter sur ce communiqué d'autant que nous n'avons pas consulté les collègues actuellement en poste (comme mentionné plus haut)

Anciens élèves.

Je cherche à me renseigner sur l'enseignement que dispensait monsieur Sandoval et sur le fonctionnement de l'IHEAL à l'époque. Dans ce but, je souhaite recevoir des témoignages de ses anciens étudiants. Auriez-vous l'amabilité de m'indiquer s'il existe des associations d'anciens étudiants auxquelles je pourrais adresser une demande en ce sens ?

Il n'existe pas d'association d'anciens étudiants, mais il est possible d'entrer en contact avec des étudiants des années 1999-2004 au travers des enquêtes d'insertion professionnelle que nous avons menées au cours des dernières années.